

## **PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 29.11.2023**

L'an deux mille vingt-trois le vingt-neuf novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de BENING.LES.ST.AVOLD, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme RAMSAIER Simone.

**Date de la convocation** : le 20 novembre 2023

**Étaient présents** : Mesdames RAMSAIER Simone, NIEDERLANDER Marie-Josette, THIEBAUT Marie-Jeanne, GROVA Anna-Maria, ZAVARD Elisabeth, KOPP Meriem, FRANCES Dolorès.  
Messieurs TARILLON Lucien, APPEL Patrick, HUBER Denis, FLAUSSE Emmanuel.

**Étaient absents** : Monsieur PIVÉC Denis (procuration à M. TARILLON Lucien), Monsieur KLOSE Raymond (procuration à Mme THIEBAUT Marie-Jeanne)

Désignation du secrétaire de séance : Mme THIEBAUT Marie-Jeanne.

### **ORDRE DU JOUR**

Adoption du procès-verbal de la séance précédente.

**2023-11-64** : Demande de subvention au titre de la DETR 2024 et du Fonds Vert 2023 : réfection et isolation de la toiture de la mairie.

**2023-11-65** : Demande de subvention au titre de la DETR 2024 priorité n°2 : acquisition d'un écran tactile numérique pour l'école primaire.

**2023-11-66** : Rythmes scolaires : organisation du temps scolaire

**2023-11-67** : Conventionnement avec la Région Grand Est pour le maintien du transport scolaire méridien.

**2023-11-68** : Pose et dépose de l'éclairage de Noël.

**2023-11-69** : Salage et déneigement de la voirie communale.

**2023-11-70** : Approbation devis : travaux sur chemin forestier.

**2023-11-71** : Approbation devis : confection du bulletin municipal.

**2023-11-72** : Demande de subvention exceptionnelle en faveur de l'Association des Anciens Combattants et Victimes de Guerres de Cocheren.

**2023-11-73** : Approbation du tableau de la dotation de solidarité. Année 2024.

**2023-11-74** : Approbation du tableau de l'attribution de compensation 2024.

**2023-11-75** : Décision modificative n°4.

**2023-11-76** : Motion de soutien aux communes minières pour une réforme du Code Minier.

**2023-11-77** : Pose de barrières pour la sécurisation de la rue principale.

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 29.11.2023**

**2023-11-64 : Demande de subvention au titre de la DETR 2024 et du Fonds Vert 2023 : réfection et isolation de la toiture de la mairie.**

Madame le Maire expose le projet de réfection avec isolation de la toiture de la mairie, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un devis à 76 347.00 € HT soit 87 035.58 € TTC. En vue de ces travaux, il est nécessaire de faire un diagnostic dont le coût prévisionnel est estimé à 6 900 € H.T. soit 8 280.00 € T.T.C.

Ces travaux permettront de diminuer les dépenses énergétiques de la Commune et d'améliorer le confort des usagers.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2024 et dans le cadre du renforcement de la performance environnementale du Fonds vert 2023.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Etat	DETR 2024	33 298.80	40 %
	Fonds vert 2023	33 298.80	40 %
<i>Auto-financement</i>			
Fonds propres		16 649.40	20 %
<b>Total HT</b>		<b>83 247.00</b>	<b>100 %</b>

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : MAI 2024

Date prévisionnelle de fin de l'opération : JUILLET 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents

- approuve la réalisation de la réfection de la toiture de la mairie
- retient le devis de ADL Ingénierie de Sarreguemines pour un montant de 6 900 € H.T. pour le diagnostic énergétique du bâtiment de la Mairie.
- approuve le plan de financement exposé ci-dessus
- autorise Madame le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR 2024 en priorité n° 1 et au titre du Fonds vert 2023.
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 29.11.2023**

**2023-11-65 : Demande de subvention au titre de la DETR 2024 priorité n°2 : acquisition d'un écran tactile numérique pour l'école primaire.**

Madame le Maire expose aux membres de l'Assemblée la nécessité de procéder au remplacement du vidéo projecteur interactif d'une classe de l'école primaire Paul Verlaine.

Dans le cadre du programme FUSAE, un devis a été demandé à la Société LBI SYSTEM de Marly pour un montant H.T. de 4 054.00 € soit T.T.C. 4 864.80 €.

Cette acquisition permettra à tous les enseignants de disposer d'outils numériques et favoriser la cohérence des équipements entre les différentes classes.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2024.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

<b>Sources</b>	<b>Types d'aide</b>	<b>Montant prévisionnel</b>	<b>Taux</b>
Etat	DETR 2024	1 418.90	35 %
DEPARTEMENT	FUSAE	1 824.30	45 %
<b>Auto-financement</b>			
Fonds propres		810.80	20 %
<b>Total HT</b>		<b>4 054.00</b>	<b>100 %</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

- APPROUVE l'acquisition d'un écran tactile numérique estimé à 4 054 € H.T.
- APPROUVE le plan de financement exposé ci-dessus
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR 2024 en priorité 2
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 29.11.2023**

**2023-11-66 : Rythmes scolaires : organisation du temps scolaire**

Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que depuis 2021, sur le fondement du décret n° 237-1108 du 27 juin 2017, la commune bénéficie d'une dérogation de l'organisation de la semaine scolaire. Cette dérogation, arrivant à échéance, doit être renouvelée. Il est donc demandé aux Conseillers Municipaux de faire leur choix.

VU le décret n° 237-1108 du 27 juin 2017

VU le compte rendu du Conseil d'école en date du 7.11.2023 de l'école maternelle approuvant l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours

VU le compte rendu du Conseil d'école en date du 14.11.2023 de l'école primaire Paul Verlaine approuvant la semaine scolaire sur 4 jours

CONSIDERANT que les activités périscolaires mises en place seront maintenues après l'école jusqu'à 18 heures.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, à l'unanimité de ses membres présents, DECIDE

- De déroger à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles primaire et maternelle.
- D'approuver le renouvellement de l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours, pour une période de 3 ans.
- Souhaite conserver les horaires actuels.

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 29.11.2023**

**2023-11-67 : Conventionnement avec la Région Grand Est pour le maintien du transport scolaire méridien.**

Madame le Maire expose que depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020, le nouveau règlement régional de transport est entré en vigueur sur notre territoire et conformément à l'obligation légale, le standard d'offre régionale doit se fonder désormais sur un aller/retour quotidien vers les établissements primaires et secondaires à leurs horaires de fonctionnement.

Actuellement, les enfants de Betting et Béning-lès-St-Avold faisant partie du RPI bénéficient de 2 aller/retour par jour, les 4 jours d'école, incluant ainsi un transport méridien. Ce service est pris intégralement en charge par la Région Grand Est. Cependant à compter de la rentrée 2024/2025, le trajet méridien n'étant pas obligatoire, son maintien ne pourrait être acté qu'au moyen d'une convention avec la Région Grand Est.

Il deviendra une charge communale avec revalorisation annuelle prévue dans les marchés transport.

A titre d'information, le coût annuel de l'année scolaire 2020/2021 se montait à 3 223.51 €.

Ce montant annuel sera partagé à part égale entre les 2 communes faisant partie du RPI Betting-Béning-lès-Saint-Avold

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- AUTORISE Madame le Maire à signer une convention avec la Région Grand Est pour le maintien du transport scolaire méridien pour le RPI Betting-Béning-lès-Saint-Avold.

**2023-07-68 : Pose et dépose de l'éclairage de Noël.**

Madame le Maire donne la parole à M. APPEL Patrick, Adjoint au Maire.

Il soumet aux Conseillers Municipaux les offres reçues pour la pose et la dépose des illuminations de Noël.

	Prix H.T. par sujet	Prix H.T. grand motif mairie
SPIE de Cocheren	63.40 €	202.30 €
LORELEC de Morsbach	72.30 €	72.30 €

Soit un montant total pour 37 sujets et 1 grand motif au-dessus de la Mairie :

- SPIE de Cocheren                      H.T.    2 548.10 €                      T.T.C.    3 057.72 €
- LORELEC de Morsbach                H.T.    2 747.30 €                      T.T.C.    3 296.76 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE la mise en place des illuminations de Noël.

- RETIENT le devis établi par la Société SPIE de Cocheren pour un montant H.T. de 2 548.10
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis.

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 29.11.2023**

**2023-07-69 : Salage et déneigement de la voirie communale.**

Le Maire de la commune,

- VU le relief accidenté de notre commune,
- VU que la commune ne dispose pas de moyens techniques suffisants pour le déneigement des rues,
- VU le devis présenté par l'entreprise LS TRAVAUX de Altviller qui se chiffre comme suit :

• Salage/déneigement jour 6h-21h	1 heure	97.00 € H.T.
• Salage/déneigement nuit, dimanche et jour férié	1 heure	140.00 € H.T.
• Fourniture sel	1 tonne	200.00 € H.T.

Le Conseil Municipal,

- APPROUVE le devis présenté par l'entreprise LS TRAVAUX de Altviller comme énoncé ci-dessus.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis.

**2023-11-70 : Approbation devis : travaux sur chemin forestier**

Madame le Maire explique aux conseillers municipaux que des travaux sur le chemin forestier sont nécessaires et donne la parole à M. APPEL Patrick, Adjoint au Maire.

Il explique qu'il est indispensable de poser des rigoles au niveau du chemin forestier en vue de dévier l'eau qui ruisselle en créant de gros ornières et rendant le chemin forestier impraticable.

Il propose 2 devis :

- LS TRAVAUX de Altviller	4 942.00 € H.T.	5 930.40 € T.T.C.
- BATI TP de Saint-Avoid	2 964.00 € H.T.	3 556.80 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

APPROUVE le devis de l'entreprise BATI TP de Saint AVOID pour un montant H.T. de 2 964.00 € soit 3 556.80 € T.T.C.

- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis.

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 29.11.2023**

**2023-07-71 : Approbation devis : confection du bulletin municipal.**

Madame le Maire donne lecture du devis établi par Arobase de Seingbouse pour la confection du bulletin municipal 2023.

Ce dernier sera composé de 36 pages et sera imprimé en 600 exemplaires.

Ce devis propose 2 qualités de papier :

- 170 gr pour un montant T.T.C. de 3 392.00 €
- 135 gr pour un montant T.T.C. de 3 288.00 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE de retenir l'offre pour une impression sur du papier 170 gr pour un montant T.T.C. de 3 392.00 €
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis.

**2023-07-72 : Demande de subvention exceptionnelle en faveur de l'Association des Anciens Combattants et Victimes de Guerres de Cocheren.**

Madame le Maire demande aux Conseillers Municipaux la prise en charge de la Médaille commémorative pour M. ALBERT Norbert domicilié à BENING.LES.ST.AVOLD.

VU que l'achat de la Médaille a été pris en charge par l'Association des Anciens Combattants et Victimes de Guerres de Cocheren, elle propose de leur verser une subvention de 50 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 50 € à l'Association des Anciens Combattants et Victimes de guerre de Cocheren.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 au compte 6574.





**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 29.11.2023**

**2023-07-74 : Approbation du tableau de l'attribution de compensation 2024.**

Madame le Maire donne lecture du tableau de l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- APPROUVE le tableau de répartition de compensation pour l'année 2024 tel qu'il est présenté et ci-annexé pour un montant annuel de 60 238.29 €

ATTRIBUTION DE COMPENSATION											
SURCS											
2024											
	base	boiling	boiling	capelle	landbachreit	freyming	gremmel	hemville	hambourgbaist	baist	Soleyboise
nb habitants ref 2003	694	1021	979	773	1825	1479	934	773	5835	727	1714
Population 31/03/2023	21 097,00	24 432,00	24 432,00	24 782,00	33 416,00	16 415,00	18 482,00	24 000,00	109 447,00	6 593,00	47 000,00
compensation par habitant	6 200,00	49 240,00	14 600,00	2 584,00	34 271,00	109 400,00	2 700,00	7 300,00	71 400,00	2 700,00	11 400,00
compensation totale					24 400,00				3 200,00		
Total annuel avant prise en des déductions	18 560,00	60 816,00	61,00	6 000,00	206 000,00	2 100 000,00	2 500,00	43 300,00	273 000,00	11 000,00	30 000,00
Produit "A19" (VMS) affecté au CC	11 200,00	35 470,00	4 700,00	14 400,00	172 500,00	63 500,00	20 500,00	21 200,00	0,00	22 400,00	10 000,00
Produit "A19" (VMS) affecté au CC	1 200,00	2 700,00	1 000,00	1 000,00	22 100,00	64 200,00	1 400,00	1 000,00	0,00	1 100,00	4 200,00
Produit "A19" (VMS) affecté au CC	1 500,00	2 700,00	43 300,00	21 000,00	101 200,00	202 200,00	24 000,00	23 000,00	0,00	21 300,00	13 000,00
Total des déductions affectées par les communes	1 500,00	24 100,00	0,00	0,00	200,00	102 000,00	200,00	1 000,00	277 000,00	10 000,00	20 000,00
TRANSPORTE D'OPÉRATION	200,00	2 000,00	1 700,00	700,00	5 000,00	20 000,00	2 000,00	2 000,00	11 000,00	200,00	1 000,00
ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2024	2 500,00 €	50 238,29 €	9 075,59 €	16 782,15 €	49 423,92 €	14 44 106,47 €	3 462,70 €	16 800,74 €	42 283,00 €	19 250,00 €	52 470,35 €
Produits	710,00	5 610,00	700,00	1 200,00	4 110,00	103 000,00	200,00	1 200,00	5 000,00	54,00	4 200,00
TOTAL ATT. DÉDUCTIONS					102 100,00 €						
TOTAL ATT. REPARTITION					55 982,00 €						
contrôle					1 536 371,72						

Annexe 1 : Tableau de répartition de compensation 2024

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 29.11.2023**

**2023-07-75 : Décision modificative n°4.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE d'apporter au budget communal de l'exercice en cours les modifications suivantes  
Fonctionnement
  - c/ 66111                    + 600 €
  - c/6411                      - 600 €

**2023-11-76 : Motion de soutien aux communes minières pour une réforme profonde du Code Minier.**

La Loi du 22 août 2021 « portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets » intègre un volet sur le Code Minier.

Malgré l'attente d'une réforme profonde, qui nécessite un projet de loi distinct ; le recours aux ordonnances gouvernementales a entravé le débat parlementaire.

De plus, le manque d'une véritable concertation avec les territoires et l'ensemble des parties prenantes n'ont permis d'apporter que des évolutions incomplètes au projet initial.

Pourtant les enjeux liés à « l'après-mine », notamment l'évolution du régime des responsabilités et de la fiscalité minière, demeurent totalement absents de cette réforme, alors que 10 % des communes métropolitaines sont concernées par une activité minière passée, représentant plus de 4.5 millions de personnes.

Les défis mondiaux de la transition énergétique et numérique, ainsi que la complexité des risques anthropiques et environnementaux des exploitations minières passées et à venir, exigent une réforme ambitieuse pour créer le modèle minier du 21<sup>e</sup> siècle.

Considérant l'importance d'une réforme en profondeur du Code Minier pour répondre notamment aux problèmes de « l'après\*mine » rencontrés par les collectivités locales et les citoyens,

Considérant que 10 % des communes métropolitaines sont concernées par une activité minière passée, représentant plus de 4.5 millions de personnes,

Considérant les exploitations minières en cours ainsi que les objectifs prospectifs pour le développement de nouvelles exploitations afin de répondre aux besoins de la transition écologique,

Considérant les enjeux mondiaux sur les matières premières et les énergies, ainsi que les exigences légitimes de protection des populations et de l'environnement

Considérant l'absence d'évolutions des problèmes liés à « l'après-mine » notamment sur la gestion des dommages existants et des risques miniers résiduels, ainsi que sur le régime des responsabilités et d'indemnisation,

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 29.11.2023**

**Suite 2023-11-76 : Motion de soutien aux communes minières pour une réforme profonde du Code Minier.**

Considérant que l'injustice du système fiscal français, issue de l'histoire industrielle, nécessite une refonte profonde de la fiscalité minière pour répondre aux spécificités des territoires et aux enjeux d'écoresponsabilité des exploitations à venir,

Considérant que ce statu quo sur les conséquences anthropiques des exploitations minières fait supporter aux collectivités locales les charges financières inhérentes aux risques miniers résiduels et aux dommages miniers à la place de l'Etat,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents

- DEMANDE solennellement au Gouvernement d'ouvrir un véritable débat national sur le Code Minier, afin de construire un modèle minier juste et responsable avec l'ensemble des acteurs locaux et nationaux

**2023-11-77 : Pose de barrières pour la sécurisation de la rue principale.**

Madame le Maire donne la parole à M. TARILLON Lucien, Adjoint au Maire, concernant la pose de barrières pour la sécurisation de la rue principale.

Il explique aux Conseillers Municipaux que pour la sécurisation des piétons et la mise en place du nouvel arrêté concernant le stationnement, il serait judicieux de mettre en place 43 barrières ; il propose un devis établi par la Société EUROVIA déjà en charge des travaux de la sécurisation de la rue principale pour un montant H.T. de 11 610 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 3 voix POUR (RAMSAIER Simone et TARILLON Lucien), 1 ABSTENTION (NIEDERLANDER Marie-Josette) et 9 voix CONTRE.

- DECIDE de ne pas mettre en place les barrières mais de revoir la nécessité de la mise en place avant le budget 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30